



**ALRIX**  
— SUISSE - FRANCE —  
**CONSULTING**



Les principes clés des  
réglementations appliqués à  
votre secteur !

## Comment se mettre en conformité à la nouvelle Loi suisse sur la protection des données personnelles (LPD) pour une PME .

Il est essentiel que les responsables de traitement, à savoir les directions d'entreprises, soient préparés à cette nouvelle réglementation.

### • COMPRENDRE LES ENJEUX

Protéger les données personnelles, c'est d'abord protéger votre entreprise !

Mettre votre entreprise en conformité à la LPD vous prémunit contre des sanctions pénales (Jusqu'à 250 000 CHF à la charge du dirigeant).

Mais, une mise en conformité vous apporte des bénéfices plus immédiats :

- Une meilleure protection de votre système d'information face aux attaques informatiques;
- Un gain de confiance auprès de vos clients particuliers et de vos salariés;
- Des atouts concurrentiels pour remporter des appels d'offres.

### • OBTENIR DES SOLUTIONS CONCRÈTES

Obtenir des solutions concrètes, selon votre secteur et type d'activité, immédiatement applicables au sein de votre organisation par les responsables mais également par l'ensemble du personnel, avec pour objectif de mettre votre entreprise en conformité aux réglementations.

## Les 5 piliers de la mise en conformité

- Documenter et tenir un registre
- Gérer les données de façon raisonnée
- Répondre aux droits des clients et des salariés
- Cadrer ses sous-traitants et le transferts des données
- Sécuriser les données des clients et des salariés

Alrix Consulting vous accompagne dans la transition vers ce cadre juridique pour votre mise en conformité avec nos consultants experts et certifiés.



**Soyez en conformité avant septembre 2022 (entrée en vigueur) !**

Augmentez la  
confiance de  
vos clients !

## Mise en conformité LPD/RGPD pour les PME

Depuis le 25 septembre 2020, le projet de la révision de la Loi Suisse sur la protection des données (LPD) a abouti et impose d'ici le **second semestre 2022** les entreprises à s'y conformer. Cette loi vise à renforcer l'importance de la protection des données personnelles auprès de ceux qui les traitent et à responsabiliser les entreprises.

De son côté, le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) lui, effectif depuis le 25 mai 2018, a également été une étape majeure puisque ses dispositions sont applicables dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne par l'ensemble des organismes dans le monde qui fournissent des biens ou des services, payant ou non, à des citoyens européens, ainsi que celles qui enregistrent, hébergent et manipulent des données personnelles de résidents européens. Les PME suisses peuvent être concernées par ces deux réglementations.



# Accompagnement de mise en conformité pour une PME.



## Phase 1 : Diagnostic



## Phase 2 : Accompagnement



Nos conseillers à la protection des données personnelles (DPO) sont certifiés par le Bureau Veritas ®



Visitez notre site internet [alrix.ch](http://alrix.ch) et contactez-nous via notre formulaire de contact pour obtenir une offre de services.